

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 JUILLET 2007 À 20 HEURES 30

Convocation du 28 juin 2007.

Le conseil municipal s'est réuni le mardi trois juillet deux mil sept à vingt heures trente au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Julien TISSANDIER, Maire.

Présents : MM. TISSANDIER, CHIRON, MONNEAU, TARRIT, CLÉMOT, MUSSEAU, MARTINAUD, GUÉLIN et ARNAUD.

Absente excusée : Mme BRÉARD (A donné pouvoir à M. Julien Tissandier).

M. ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion de conseil du 22 mai 2007 a été approuvé à l'unanimité.

SITUATION AGENT D'ENTRETIEN

Monsieur Le Maire informe les élus que M. Daniel GABORIEAU est en retraite pour invalidité depuis le 1^{er} juillet 2007.

Vu la situation financière de la commune, il n'est pas possible actuellement de recruter du personnel dans les conditions qu'étaient celles de M. Daniel Gaborieau.

Un groupe de travail a été constitué pour étudier un projet de recrutement d'un agent en contrat aidé (Définition du poste, compétence souhaitée et nombre d'heures seront discutés). Ce groupe de travail est composé de MM. Julien Tissandier, Claude Chiron, Patrick Monneau, Jean-Baptiste Clémot et Joël Arnaud.

DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

Le Maire propose de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

CADRE D'EMPLOI	GRADES	TAUX (%)
Filière Administrative	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	100
Filière Technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ces taux à l'unanimité.

PROPOSITION D'AVANCEMENT

Compte tenu des propositions d'avancement de grade concernant Madame Désaphis, Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe, en transformation du poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- accepte cette proposition à compter du 1^{er} août 2007,
- charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.
- modifie le tableau des effectifs comme suit :

EMPLOIS	Votés par CM	Pourvus	Non Pourvus
PERMANENTS TITULAIRES	3	2	1
Adj. Adm. Principal 1 ^{ère} classe : 27 h hebdo	1	1	0
Adj. Technique territorial 2 ^{ème} classe : 32 h hebdo	1	0	1
Adj. Technique territorial 2 ^{ème} classe : 4 h hebdo	1	1	0
NON PERMANENTS	1	1	0
Agent de remplacement du Centre de Gestion	1	1	0
Contrat aidé : 26 h hebdo (Voirie)	1	0	1

VOTE ET VIREMENT DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES N° 1

Mr le Maire expose à l'assemblée que, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2007 ayant été insuffisants (achat aspirateur), il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

DÉSIGNATION DES ARTICLES		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES À VOTER	
N°	INTITULÉ	DÉPENSES	RECETTES
2313-022	Salle de judo	- 760,00 €	
2188-102	Achat matériel mairie	760,00 €	
	TOTAL	0,00 €	

M. le Maire invite le Conseil à voter ces crédits. Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

SITUATION D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

Extension du réseau d'assainissement

Le 22 mai dernier, Mlle JONVAL, Sous-Directrice du Syndicat des Eaux, nous a exposé les diverses possibilités d'extension du réseau existant pour les quartiers de Peuplat, des Charpentières et des Martineaux.

Le dossier a bien avancé puisque les études de sol ont été commandées au cabinet JOSENSI-CONSULTANT de Rochefort.

Ces sondages sont prévus du 5 juillet 2007 au 5 août 2007 ; le DICT et les demandes d'arrêtés de circulation sont en cours d'inscription auprès des services DDE de Jonzac (SAT).

Le point essentiel en suspens reste le financement.

Enfouissement des réseaux EDF, France Télécom et éclairage public

Les études techniques sont en cours.

Le chiffrage relatif à l'éclairage public est terminé et se monte à 44 000 € dont 50 % à la charge de la commune.

L'étude relative à l'enfouissement du réseau EDF (Peuplat, Charpentières et Martineaux) est terminée pour le compte du SDEER par ETDE (Ex-Lacombe réseaux).

France Télécom peut donc engager l'étude de l'enfouissement de son réseau et une convention pourra être signée. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. Le Maire à signer ladite convention avec France Télécom et le SDEER.

Nous sommes contraints d'attendre tous les chiffrages avant d'envisager les concours financiers de l'État (DGE) et du Conseil Général (Fonds de revitalisation des petites communes).

Cet engagement pourra être envisagé au budget prévisionnel de 2008.

POURSUITE DES TRAVAUX : ASSAINISSEMENT ET ENFOUISSEMENT DE RÉSEAUX (EDF, SDEER, FRANCE TÉLÉCOM)

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de poursuivre l'enfouissement des réseaux dans les quartiers de Peuplat, Charpentières et les Martineaux. La mise en oeuvre de ces travaux complètera la construction de ces ouvrages déjà réalisés sur la commune.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire :

- à signer les conventions avec France Télécom et le SDEER,

- à demander les concours financiers à l'Etat (DGE), le Conseil Général (Fonds de revitalisation des Petites Communes).

Travaux de voirie

Les travaux de revêtement dits GLG sur les VC2 et VC121, La Place, sont programmés. Le coût de l'opération est de 1 814 €.

Les semelles béton pour disposer des containers collectifs à La Place ont été implantées. La Société BTPS doit les réaliser prochainement.

PRÉPARATION DU 14 JUILLET

Reconduction de l'organisation habituelle (Pétanque, apéritif à l'aire de loisirs offert par la commune suivi du repas pris ensemble et tiré du sac pour tous les Rouffiacais).

La seule différence notoire est le transfert de l'endroit de jeu de pétanque dans la cour du CLSH pour cause de location des salles.

QUESTIONS DIVERSES

→ Aspirateur

Le Conseil est informé que l'aspirateur a rendu l'âme au bout de 20 ans de bons et loyaux services. Une enveloppe est ouverte pour l'achat d'un nouvel aspirateur.

→ Abribus

N'ayant pas trouvé d'endroit de remplacement (*L'abribus du Pradeau est implanté sur un terrain privé*), ce dernier sera démonté et stocké dans les ateliers communaux.

→ Aire de loisirs

Il a été fait remarquer qu'une barrière de sécurité le long de la rive de la Charente en face du stand bar serait la bienvenue. Monsieur Le Maire confirme qu'elle était prévue. Il demandera au gestionnaire de s'y conformer.

→ Syndicat des Eaux (AEP de Chaniers)

Jean-Baptiste Clémot fait le compte rendu de la réunion à laquelle il a assisté. En résumé, on peut retenir 5 points importants :

- Constat admis par les responsables d'un taux de calcaire important.
- Perte d'environ 30 % du volume d'eau due aux fuites sur le réseau.
- Les forages de Dompierre vont être mis en œuvre (Surcharge en fer à résoudre).
- La consommation par habitant a diminué de 8%.
- Présence de bactéries indésirables dans l'eau du réseau due certainement à des pontages pirates mal conçus avec des récupérateurs d'eaux pluviales individuels.

→ Prêt de matériel aux habitants

Devant le manque de responsabilisation de certaines personnes emprunteuses de tables et/ou chaises, il est apparu nécessaire d'organiser le prêt dudit matériel.

- L'emprunteur fait la demande au secrétariat de la mairie.
- Une convention de prêt lui sera proposée à la signature (Date et heure d'enlèvement lors d'un jour ouvré, date et heure de restitution lors d'un jour ouvré et dépôt d'une caution de 100 €).
- Charge à l'emprunteur de s'organiser pour charger et transporter le matériel sans l'aide d'un élu.

Les élus ont accepté à l'unanimité cette procédure.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.